

# Infirmier/éducateur/collaborateur équipe mobile en soins psychiatriques

(H/F/X)

Code  
6274



14

## Objectif général:

Intervenir dans le milieu de vie de patients souffrant de troubles psychiques et leur procurer, en lien avec un réseau et une équipe multidisciplinaire, un accompagnement psychiatrique et/ou psychosocial afin de leur assurer une continuité de soins et de promouvoir leur bien-être, leur autonomie et leur intégration sociale.

## ACTIVITÉS

- Assurer, dans le milieu de vie et pour le temps nécessaire, un accompagnement personnalisé à des patients avec des syndromes psychiatriques

- Collaborer à l'optimisation de l'accompagnement avec l'équipe multidisciplinaire et les services externes

- Effectuer des tâches administratives

## TÂCHES

- Reçoit les demandes d'assistance et contacte le patient concerné et/ou ses proches afin d'organiser une première rencontre ;
- Transfère la demande, si nécessaire, vers d'autres possibilités d'assistance ou de prise en charge;
- Se rend au lieu de vie du patient pour la première rencontre, et examine avec un collègue de l'équipe multidisciplinaire la situation globale du patient (ex. : milieu de vie, contexte, antécédents, état de santé);
- Réunit autour du patient une équipe multidisciplinaire en tenant compte de la situation spécifique et des possibilités des prestataires et services concernés;
- Construit ou réactive un réseau de prise en charge sur mesure pour le patient (ex. : réseau social et/ou professionnel);
- Planifie l'accompagnement du patient en concertation avec l'équipe multidisciplinaire, le psychiatre et toutes les intervenants concernés issus du réseau professionnel;
- Mène des entretiens de soutien avec le patient et, si nécessaire, ses proches, vérifie l'organisation des soins et se consulte avec le psychiatre;
- Effectue un suivi régulier et adapté aux besoins spécifiques du patient et lui fournit un soutien psychiatrique et/ou psychosocial au patient et/ou à ses proches;
- Évalue, en concertation avec l'équipe multidisciplinaire et le psychiatre, les effets du traitement et effectue les ajustements nécessaires;
- Assure, si nécessaire, le suivi de la thérapie ;
- Le cas échéant, intervient dans les situations de crise, entame la prise en charge et se consulte avec le psychiatre afin d'éviter des comportements inadéquats ou des événements dangereux (ex. : accident, tentative de suicide, abus toxiques);
- Soutient le patient dans sa réinsertion sociale (ex. : aider le patient à remplir divers documents sociaux, accompagner le patient à des rendez-vous ou activités);
- Intervient en tant que médiateur entre le patient, ses proches, les services externes (ex. : aide sociale, organisme de formation ou d'aide à l'emploi) ou les prestataires de soins;
- Coache et soutient des services et prestataires de soins du réseau : les conseille et les informe quant aux problématiques psychiatriques spécifiques;
- Au sein de son organisation, participe à diverses concertations multidisciplinaires concernant les patients;
- Se tient au courant des développements dans le domaine des soins de santé mentale et de la psychiatrie, du réseau et du paysage social et informe les collègues et les autres partenaires;
- Rassemble les données sur le patient (ex. : données administratives, observations, hypothèses, échange avec le patient) et son réseau, soit en se rendant sur place, soit par téléphone, soit en interrogeant d'autres collègues;
- Constitue et/ou tient à jour le dossier de chaque patient et établit un rapport lors de chaque concertation avec les équipes multidisciplinaires;
- Contacte des instances extérieures dans le cadre d'un soutien administratif (ex. : réorientation vers d'autres services, hospitalisation, démarches sociales ou de régularisation) et leur fait rapport aussi bien oralement que par écrit ;
- Tient à jour son planning personnel d'intervention et effectue les formalités administratives associées (ex. : communication frais de déplacements);

# Infirmier/éducateur/collaborateur équipe mobile en soins psychiatriques

(H/F/X)

Code  
6274



14

## CRITÈRES

### Connaissance et savoir-faire

- Possède une connaissance des syndromes psychiatriques ;
- Possède des connaissances pratiques des techniques de réhabilitation psychosociale et d'entretien de soutien ;
- Possède une connaissance des soins de santé mentale et/ou psychiatriques et de la carte sociale;
- Sait travailler avec les outils informatiques nécessaires;
- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

### Gestion d'équipe

- Pas d'application.

### Communication

- Ecoute activement les patients, les soutient, leur donne des informations et les motive pendant l'accompagnement;
- Possède des aptitudes pour synthétiser et rapporter;
- Sait communiquer en groupe de manière claire et objective et défendre son point de vue;
- Organise un réseau avec d'autres prestataires de soins (internes et externes), prend part à la concertation et à la collaboration multidisciplinaire et noue des contacts avec les instances locales.

### Résolution de problèmes

- Cherche, avec l'équipe multidisciplinaire et le psychiatre, des possibilités pour assurer un accompagnement et un traitement optimal des patients dans leur milieu de vie et dans des situations diverses;
- En cas de nécessité de médiation avec des services ou des prestataires de soins externes, défend les intérêts des patients;
- En cas de dégradation de la situation du patient en milieu de vie ou en cas de situation de crise, entreprend les actions nécessaires sous la responsabilité du psychiatre.

### Responsabilité

- Évalue les demandes d'assistance et les transfère si nécessaire vers d'autres dispensateurs de soins ;
- Organise un accompagnement psychiatrique et/ou psychosocial dans le milieu de vie pour les patients ayant des syndromes psychiatriques en concertation avec l'équipe multidisciplinaire et le psychiatre.

### Facteurs d'environnement

- La participation quotidienne au trafic constitue une partie substantielle de la fonction;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- Le travail sur écran (<80%) est une exigence liée à l'exercice de la fonction;
- Contact personnel régulier avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives.



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**